



COMMUNE  
DE  
**CROISILLES**  
62128

Tél. : 03.21.07.57.57

Email : courrier@mairie-croisilles.fr

Internet : www.mairie-croisilles.fr

## Compte Rendu

### Conseil municipal du 12 décembre 2020

#### Tableau de présence :

Serge BILLAUT	P	David BULCOURT	P
Elisabeth BULTEEL	AE (Monique Vandewalle)	Laure CORDONNIER	P
Mickael CUVELLIER	P	Gérard DUE	P
Sophie GILLION	AE (Ludivine Jampierre)	Alain GREBERT	P
Ludivine JAMPIERRE	P	Raphaelle MAGGIOTTO	P
Cécile MARKOWSKI	AE (Laure Cordonnier)	Brigitte MERLIN	P
Mathieu REBOUT	AE (Jean-Paul Wissocq)	Hervé SAINT-POL	P
Caroline SANTERNE	AE (David Bulcourt)	Eric SELLEZ	P
Fabien SELLIER	P	Monique VANDEWALLE	P
Jean-Paul WISSOCQ	P		19 votants

*P : Présent – AE : Absent Excusé – ANE : Absent Non Excusé – ( ) : procuration*

Secrétaire de séance : David Bulcourt

Ouverture de la séance à : 10h05

Déroulé de l'ordre du jour :

## 1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 3 octobre 2020

Il vous est demandé d'approuver le compte-rendu

Monsieur le Maire rappelle que le compte rendu complet est affiché dans le hall de la Mairie en raison du nombre de pages. Une publication précisant cela est présente dans les panneaux d'affichage à l'extérieur de la Mairie. Le compte rendu est également consultable sur le site internet de la commune.

Jean-Paul Wissocq demande qu'éventuellement un compte rendu succinct soit visible de l'extérieur.

Il est proposé que l'ordre du jour soit présenté dans ce document sans plus.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

## 2. Travaux d'effacement des réseaux électriques rue Pierre Poutrain

La rue Pierre Poutrain est la dernière rue de Croisilles à ne pas avoir un réseau de fils électriques protégés. Par le biais de la FDE, le changement de ces fils par des fils protégés, et leur effacement pourrait être subventionné à 90%. La municipalité envisage de profiter de cette opération pour refaire la voirie complète de la rue qui est très abîmée par endroit. Des subventions peuvent être demandées à la FDE, au conseil départemental (amendes de police et FARDA) et à l'Etat via la DETR. Le montant total estimé des travaux s'élève à 220 000 € HT avec un coût pour la commune estimé à 82 200 € HT.

Le montant des travaux est réparti de la façon suivante : maîtrise d'œuvre (Verdi Ingénierie) 21 000 €, publicité pour appel d'offre 500 €, carottages (diagnostics amiante et HAP) 1000 €, frais de géomètre 4 500 €, le reste concernant essentiellement les travaux.

Jean-Paul Wissocq demande des précisions sur la Maîtrise d'œuvre. Verdi Ingénierie représente la Mairie du point de vue technique et est en charge du montage du dossier d'appel d'offre, de l'accompagnement aux demandes de subventions et du suivi des travaux futurs.

Jean-Paul Wissocq demande s'il y aura recours à emprunt. Monsieur le Maire ne pense pas que ce serait le cas sauf si nous avions éventuellement la possibilité de bénéficier du plan de relance gouvernemental dans le cadre de ces travaux.

Jean-Paul Wissocq rappelle qu'il a posé une question préalablement pour s'assurer qu'il n'y aura pas de frais pour les riverains. A priori, ce ne sera pas le cas mais nous nous en assurerons auprès de la Maîtrise d'œuvre.

Il vous est demandé d'approuver les demandes de subventions et l'accord de lancer l'appel d'offres dans les prochaines semaines.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

### 3. Etude d'un projet de remplacement de la chaudière de la Mairie

La chaudière actuelle fonctionne au fioul et est âgée de plus de 25 ans. Le gaz arrivant au pied de la Mairie, il vous est proposé de monter un dossier de remplacement par une chaudière au gaz (à condensation) afin de baisser la consommation énergétique tout en assurant un meilleur rendement. Les travaux sont estimés à environ 20 000 € HT. La FDE peut apporter une subvention sur l'achat du matériel à hauteur de 50%. Une aide complémentaire peut être apportée par les Certificats d'Economie d'Energie.

Les travaux incluent également le dégazage de la cuve actuelle, son remplissage en sable et la mise en place d'un programmeur.

Jean-Paul Wissocq fait remarquer que la loi interdit l'installation de chaudières gaz à compter de 2021. Monsieur le Maire fait remarquer que cela ne concerne que les constructions neuves et fait remarquer qu'il y a une certaine incohérence à interdire le gaz alors que l'on installe un grand nombre d'unités de méthanisation partout sur le territoire.

*Précision complémentaire aux discussions menées en Conseil Municipal (extrait de [ecologie.gouv.fr](http://ecologie.gouv.fr) – Conseil de Défense écologique du 27 juillet 2020)*

#### **1/ INTERDICTION DE L'INSTALLATION DE CHAUDIERES AU FIOUL ET AU CHARBON POUR LES BATIMENTS NEUFS ET EXISTANTS EN JANVIER 2022**

Cette mesure est la mise en œuvre immédiate d'une proposition de la Convention citoyenne pour le climat qui demandait l'interdiction de l'installation de ces équipements très émetteurs en cas de rénovation globale et de construction dès la promulgation de la loi.

Les ménages, notamment les plus modestes, qui seront placés dans l'obligation de remplacer leur chaudière existante, bénéficieront des aides tels que MaPrimeRénov' et les coups de pouce chauffage (dispositifs des certificats d'économies d'énergie).

Le Gouvernement décide d'aller encore plus vite et plus loin en généralisant l'interdiction à janvier 2022 pour le cas du renouvellement des chaudières au fioul ou au charbon arrivant en fin de vie.

*Rendre obligatoire le remplacement des chaudières au fioul et à charbon en fin de vie dès janvier 2022*

**3,6 millions**  
de résidences principales chauffées au fioul en 2018

**150 000**  
chaudières fioul sorties du parc chaque année, grâce notamment aux aides

La mesure ne concerne donc pas les chaudières au gaz mais bien les chaudières au fuel et au charbon.

Il vous est demandé d'approuver les demandes de subventions.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

#### 4. Signature de la charte d'engagement dans le cadre de la loi du 31 octobre 2018 dite EGalim

La candidature de la commune de Croisilles au projet « les cantines s'engagent », projet porté et financé par l'agence de transition écologique (ADEME) a été retenue. Les objectifs de ce projet sont d'apporter un soutien à tous les opérateurs de restauration scolaire afin de faciliter l'atteinte des objectifs en matière d'alimentation durable portée par la loi EGalim. Suite à un autodiagnostic, la restauration scolaire bénéficiera du soutien d'un accompagnateur conseil pendant 1 an.

Le projet apportera des outils afin d'évaluer les menus et quantifier les achats, faire un diagnostic complet du gaspillage et associer les parties prenantes à la démarche. Des méthodes et ressources permettront d'analyser le fonctionnement, d'identifier les points forts et les points d'amélioration, et construire un plan d'action de manière pragmatique et concertée.

La Maison des Habitants sera associée pour ses actions (distribution de fruits, soup' party...)

Jean-Paul Wissocq demande si la CCSA sera associée dès les premières réunions. Monsieur le Maire précise que Claudine Bulté (CCSA) gèrera le dossier.

Il vous est demandé d'approuver la signature d'une charte d'engagement.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

#### 5. Décision modificative Budget principal et Budget annexe

Afin de couvrir le besoin de financement en investissement et d'éviter le recours au chapitre 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé), il convient d'effectuer un virement de la section de fonctionnement à la section, d'investissement du montant du déficit en investissement.

Fabien Sellier précise que le déficit en question sera bien compris dans le budget (budget primitif). Le montant précis sera connu à la toute fin du mois de décembre.

Budget principal de la commune :

Il est demandé au conseil municipal de valider les modifications suivantes :

- Augmentation de la ligne 6411 en dépenses pour un montant de + 39 000 euros correspondant aux deux emplois (Ludivine Boulnois et Murielle Estienne)
- Augmentation de la ligne 673 pour un montant de 4 100 euros (remboursements divers)
- Diminution de la ligne 65888 d'un montant de 43 100 euros (compensant les deux lignes précédentes et correspondant à la « poire » prévue au budget initial)
- Augmentation de la ligne 1641 d'un montant de 3 122,00 euros correspondant à un mandat de 2016 annulé sur un prêt (capital)
- Diminution de la ligne 2031 (études) d'un montant de 3 122,00 euros pour couvrir les dépenses de la ligne précédente.

Jean-Paul Wissocq demande quel prêt cela concerne. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit du prêt pour la Maison de Santé.

## Budget service des eaux

Suite à une remarque du Trésorier général, il est demandé de modifier le calcul des amortissements dans le budget primitif.

Il ne s'agit qu'un « jeu » d'écritures consistant à imputer aux lignes 68 11 et 74 du budget de fonctionnement la somme de 7 605 euros reprise dans les lignes 2813 et 2315 du budget d'investissement.

Il vous est demandé d'approuver ces décisions modificatives.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

## Précision complémentaire aux discussions menées en Conseil Municipal (mail de Fabien Sellier adressé à l'ensemble du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2020)

Bonjour à tous,

Mercredi soir, à l'issue du conseil communautaire, Jean-Paul Wissocq m'a interrogé sur l'origine exacte de la DM de 3122 € à la ligne 1641 (mandat annulé).

J'ai donc vérifié avec Stéphanie et l'explication est la suivante :

Si vous vous souvenez bien, l'achat du tracteur tondeuse KUBOTA s'est fait à l'aide d'un prêt sans intérêt sur 4 ans. A l'époque, Mme Adamski, agent comptable, nous avait demandé de rembourser à l'aide de la ligne 1645 (remboursement temporaire sur emprunt en euros). M. Gouy, le nouveau comptable, nous a, lui, demandé de rembourser à l'aide de la ligne 1641 (emprunt en euros) et a annulé les mandats de 2018 (132,81 €) et 2019 (3347,77 €).

Comme nous avions prévu un peu plus sur la ligne 1641 dans le budget primitif 2020, il convenait de faire une DM de 3122 € afin de couvrir la différence.

J'espère que cette explication vous satisfera et reste à votre disposition pour tout complément d'information.

## **6. Projet classe de découverte (information)**

En raison du contexte sanitaire, les enseignantes de l'école Robert Doisneau ne souhaitent pas élaborer un projet de classe de neige en mars 2021. La municipalité réfléchit à l'opportunité d'une classe de découverte (à la mer ou à la montagne) pendant le temps scolaire, ou pendant les vacances scolaires.

## **7. Projet de modification des sanitaires de l'école Robert Doisneau**

Les sanitaires filles et garçons sont vétustes et, malgré des petits travaux de réfection ayant lieu chaque année, nécessitent une restructuration complète. Cette restructuration pourrait être l'occasion de modifier le système de chauffage électrique par un système de chauffage central (en lien avec le remplacement de la chaudière), ainsi que de modifier les ouvertures. Nous vous proposons de lancer une étude (production d'une esquisse) en nous appuyant sur un cabinet d'architecte (Philippe Damiens).

Il vous est demandé d'approuver le lancement de l'étude.

Vote :

<b>Abstention</b>	<b>Contre</b>	<b>Pour</b>	<b>Refus de vote</b>	<b>Total</b>
0	0	19	0	19

### **8. Projet d'éoliennes à proximité de l'Autoroute**

La SAS ENGIE GREEN Croisilles sollicite la signature d'une convention de constitution de servitude concernant l'utilisation des chemins communaux dits « du moulin », « de Bapaume » (VC6), une portion de la « voie verte » et le chemin rural dit « voie d'Ecoust à Saint Léger » afin de réaliser le câblage du Parc éolien prévu le long de l'autoroute (dont l'installation a déjà fait l'objet d'une délibération lors d'un précédent conseil municipal).

L'indemnité relative à cette servitude versée par la SAS ENGIE GREEN à la commune sera de 1000 euros par Mégawatt installé.

Le plan des servitudes en question est présenté en annexe du présent compte rendu.

Jean-Paul Wissocq fait remarquer que les précédents travaux d'installation d'éoliennes dans le secteur ont eu tendance à dégrader notablement la qualité des chemins ruraux.

La présente convention prévoit explicitement un état des lieux d'entrée et de sortie. Il est demandé à ce que les chemins concernés soient remis en état dès la fin des travaux dans un état au moins similaire à celui avant le début des travaux. Il est demandé que la Mairie fasse un suivi de l'état des chemins. Monsieur le Maire fait remarquer que les convois agricoles (dépôts de betteraves...etc...) devront faire l'objet des mêmes exigences de remises en état des chemins après les avoir utilisés en cas de dégradations.

Vote :

<b>Abstention</b>	<b>Contre</b>	<b>Pour</b>	<b>Refus de vote</b>	<b>Total</b>
6	0	13	0	19

### **9. Projet Serveur Informatique Mairie**

Fabien Sellier demande à ce que les logiciels utilisés en mairie (notamment le logiciel de comptabilité, de paie...etc...) ne soient plus hébergés sur un serveur local mais sur un serveur extérieur qui permet à la fois d'y accéder à distance pour les utilisateurs autorisés et qui permet également la sécurisation des données. La maintenance du serveur revient à l'hébergeur (Berger-Levrault)

Le montant est e 30€ par mois par utilisateur (il y a 4 utilisateurs identifiés), soit 1 440 euros par an.

Il est demandé au CM d'approuver cette dépense

Vote :

<b>Abstention</b>	<b>Contre</b>	<b>Pour</b>	<b>Refus de vote</b>	<b>Total</b>
0	0	19	0	19

## 10. Informations diverses

### - Avancement en grade

L'article 30 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a instauré les lignes directrices de gestion. Celles-ci sont de deux ordres : les LDG relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, entrées en vigueur le 2 décembre 2019, et celles relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours et qui seront applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2021. L'instauration de ce nouvel outil juridique traduit une pratique ancienne mais jusqu'alors non encadrée.

Les LDG fixent, en matière de promotion, et de valorisation des parcours :

- Les orientations et les critères généraux à prendre en compte pour les promotions au choix dans les grades et cadres d'emploi
- Les mesures favorisant l'évolution professionnelle des agents et leur accès à de responsabilités supérieures.

Les LDG visent en particulier :

- À préciser les modalités de prise en compte de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents, notamment à travers la diversité du parcours et des fonctions exercées, les formations suivies, les conditions particulières d'exercice, attestant de l'engagement professionnel, de la capacité d'adaptation et, le cas échéant, de l'aptitude à l'encadrement d'équipe ;
- À assurer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les procédures de promotion en tenant compte de la part respective des femmes et des hommes dans les cadres d'emplois et grades concernés.

Les LDG visent, en outre, à favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Fabien Sellier précise qu'au vu de la complexité du dossier, une commission non permanente sera mise en place afin de préparer au mieux le dossier et d'établir la politique RH des salariés de la commune.

Il semble probable que le centre de gestion apportera son concours à la mise en place de cette réforme de la fonction publique territoriale en précisant un cadre.

### - Résultat de la commission d'appel d'offre (photocopieurs)

La CAO a été réunie ce mercredi. 4 entreprises ont participé à cet appel d'offres : Buromatic 59, LS solutions, Toshiba et Partner System (Xerox). Pour mémoire, les critères d'évaluation étaient les suivants : 55% prix, 40 % technicité, 5% développement durable

Coût total : environ 2,5€/1000 copies NB et 25€/1000 copies couleurs chez Toshiba et Partner Systems (y compris consommables)

La CAO a opté pour la location sur 5 ans (4000 € / an) : 2 machines Noir et Blanc (1 dans chacune des école), 2 machines couleur de production (1 à la Maison des Habitants et 1 en Mairie)

Le coût total des prestations basées sur les consommations des trois dernières années donne le classement suivant :

1. Toshiba: 40 155,00 €
2. Partner Systems 44 546,00 €
3. Buromatic 59 49 239,00 €
4. LS Solutions 51 793,00 €

La CAO propose de retenir l'offre de Toshiba. Cela représente une économie de 99 500 euros sur les 5 prochaines années par rapport au contrat précédent et sur la base des consommations des trois dernières années.

La garantie couvre la durée de la location

Toshiba propose un délai d'intervention sous 4h avec résolution sous 8h, 55 techniciens dans la région

Une option sera certainement levée pour l'installation d'un petit photocopieur multifonctions à l'étage : 110 €/ an + cout à la copie identique

Jean-Paul Wissocq fait remarquer qu'à l'ère du numérique (RSE : Responsabilité Sociale des Entreprises) il est dommage de prendre une machine à l'étage. Fabien Sellier fait remarquer qu'au nombre d'impressions faites, au regard de l'évaluation des risques (le risque de chute est l'un des risques principaux) et le coût relativement raisonnable, il pourrait être souhaitable de lever l'option.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

### Autres informations diverses

- Pose d'un nouvel escalier en acier galvanisé par la CCSA sur la voie verte (cimetière des roses)
- Installation et mise en service des jeux pour enfants Domaine du Moulin
- Information SIESA : Croisilles va être rattaché à Ecoust-St-Mein. Cela impliquera des travaux lourds le long de la route départementale et rue du pont et rue d'Arras. Les réseaux devant également être enterrés, il sera peut-être possible de profiter de cette opération pour refaire les trottoirs.
- La fibre devrait être installée dans tout Croisilles pour fin juin 2021
- L'ex-gendarmerie a été vendue par le Département à l'EPF. Plusieurs projets sont à l'étude : vente des 3 maisons attenantes, vente de la gendarmerie à la CCSA pour y installer certains services
- La convention avec l'EPF portant sur l'ancien EHPAD arrivant à son terme fin 2021, il sera proposé au conseil d'administration de l'EHPAD de revendre le bâtiment à la municipalité pour l'euro symbolique

### 11. Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle qu'en raison de la situation sanitaire, la Mairie ne souhaite pas prêter des tables et chaises dans le cadre des fêtes de fin d'année.

Jean-Paul Wissocq rappelle que l'IFEPR 59/62 propose des formations pour les élus le soir en semaine à Lens. Il s'est renseigné auprès de cet organisme pour savoir si les formateurs se déplaçaient en semaine. C'est le cas pour 1200 €/jour à partir de 4 élus. Il a demandé à ce qu'une journée de formation (2x4h) soit organisée à Croisilles et demande si d'autres élus que ceux du groupe « Pour une nouvelle Vision de Croisilles » sont intéressés.

Formations proposées : Initiation à la gestion d'une commune, gestion du budget

La question sera posée de façon formalisée à tous les élus du conseil municipal.

Croisilles Infos paraîtra trimestriellement les : 5 janvier, 5 avril, 5 juillet, 5 octobre (à plus ou moins 2 semaines)

Fabien Sellier demande à ce que les membres de « Pour une nouvelle Vision de Croisilles » envoient leur texte d'expression libre avant le 30/12 suivant la procédure définie au Règlement Intérieur

L'ordre du jour étant épuisé, les questions terminées, la séance a été levée à 11h05



**Annexe :**

- Plan ENGIE Green présenté en séance
- Charte EGalim

### ANNEXE 2 : PLAN DU FONDS SERVANT

